CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/doc.5747/21

Guatemala, République du Guatemala 10 novembre 2021

SESSION VIRTUELLE Original: espagnol

 Point 26 de l’ordre du jour

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO TRANSMETTANT, EN SON NOM PROPRE ET AU NOM DES DÉLÉGATIONS COPARRAINANTES DES BAHAMAS, DU BELIZE, DE LA GRENADE, DU PANAMA, DE SAINTE-LUCIE, DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS ET DE SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, LE PROJET DE DÉCLARATION « ENGAGEMENT RENOUVELÉ ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES AMÉRIQUES APRÈS LA COVID-19 » AUX FINS D’EXAMEN AU TITRE DU POINT CORRESPONDANT DE L’ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-ET-UNIÈME
SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

***MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO***

***PRÈS L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS***

Note no 180/2021

 La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat général de l’OEA et a le plaisir de se référer au point 26 du projet d’ordre du jour de la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, « Engagement renouvelé envers le développement durable dans les Amériques après la COVID-19 ».

 À l’appui de l’examen du point 26 du projet d’ordre du jour de la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale, la Mission permanente a le plaisir de présenter le projet de déclaration dont le texte suit, intitulé « Engagement renouvelé envers le développement durable dans les Amériques après la COVID-19 », en son nom propre et au nom des délégations des Bahamas, du Belize, de la Grenade, du Panama, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui coparrainent le projet jusqu’à présent, et demande au Secrétariat général de bien vouloir le distribuer à toutes les délégations de l'OEA et conformément à l’article 48 du Règlement du Conseil permanent.

 La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago près l'OEA saisit l'occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'OEA les assurances de sa plus haute considération.

Washington, D.C., le 9 novembre 2021

PROJET DE DÉCLARATION

ENGAGEMENT RENOUVELÉ ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES AMÉRIQUES APRÈS LA COVID-19

(Déposé par la délégation de Trinité-et-Tobago en son nom propre et au nom des délégations coparrainantes des Bahamas, du Belize, de la Grenade, du Panama, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines)

 L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

RÉAFFIRMANT son engagement envers les principes exprimés dans l'article 3 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), le renforcement des actions de l'Organisation et de ses États membres pour atteindre les objectifs contenus dans le chapitre VII de la Charte de l'Organisation, en particulier selon l'article 30, et envers la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, la Convention américaine et son Protocole traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador),

RAPPELANT l'article 15 de la Charte démocratique interaméricaine qui stipule que « [l]’exercice de la démocratie encourage la conservation et une gestion adéquate de l’environnement » et réitère qu’il est nécessaire de protéger « l’environnement, en vue de parvenir à un développement durable au profit des générations futures », les engagements des États membres en faveur de l'action climatique par le biais de l'Accord de Paris dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des accords connexes, le Programme interaméricain de développement durable (PIDS) et le droit au développement proclamé dans la Déclaration sur le droit au développement adoptée en 1986 par l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirmé par la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme,

 RECONNAISSANT que pour parvenir à un développement durable et atteindre les objectifs du Programme 2030, les États membres doivent continuer à s'attaquer aux fléaux du racisme, de la discrimination, de l'intolérance et de l'inégalité structurels qui touchent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes qui ont été davantage frappées dans les secteurs des services, y compris les soins, pour mettre en évidence les dimensions de genre de la pandémie de COVID-19 et les risques qu'elle fait peser sur l’exercice intégral et égal des droits économiques des femmes, ce qui constitue un revers majeur pour la réalisation du développement durable,

 AVEC UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ en cette première année de la Décennie d'action pour les ODD, en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans les Amériques,

DÉCIDE :

1. D’adopter une approche globale et multidisciplinaire impliquant tous les États membres et tous les organes, entités et organes spécialisés et secrétariats de l'Organisation des États Américains afin d’atteindre tous les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
2. D’exhorter les États membres à adopter des mesures individuelles et collectives pour s'attaquer aux causes structurelles et systémiques qui sous-tendent le changement climatique par le biais de leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des accords connexes, la corruption, la discrimination, la faim et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les migrations forcées, la pauvreté et la violence.
3. De promouvoir le rôle de l'OEA par le biais du Secrétariat général, de collaborer avec les États membres et d'autres partenaires pertinents pour identifier les tendances, les défis, les opportunités et les vulnérabilités, et de fournir une assistance technique aux États membres dans leurs efforts de renforcement des capacités nationales en matière de développement durable.



AG08410F04